

Utilisation du casque protecteur lors de la pratique d'activités sportives et récréatives au Québec

Série *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*¹

Katrina Joubert*, Jasline Flores*, Monique Bordeleau*, Michel Lavoie** et Danny Du Mays*

* Institut de la statistique du Québec

** Institut national de santé publique du Québec

INTRODUCTION

De nombreuses études ont révélé que les collisions ou les chutes (impliquant ou non un véhicule à moteur) lors de la pratique d'activités sportives ou de loisir, telles que la bicyclette, le patin à roues alignées ou les sports de glisse en hiver constituent une cause importante de blessures et de décès dans la population canadienne et québécoise^{2,3,4}. Les blessures à la tête et les traumatismes crâniens occasionnés par de tels impacts sont les blessures pouvant avoir des

répercussions graves à long terme, même la mort, les plus fréquentes; ce type de blessures représente donc un enjeu majeur en matière de santé publique⁵. Au Canada, le nombre d'hospitalisations liées aux blessures subies lors de la pratique du ski alpin ou de la planche à neige en 2009-2010 s'élève à 2 443. Pour cette même période, ce sont 4 324 Canadiens qui ont été hospitalisés suite à une blessure liée au cyclisme, dont 24 % dans la province de Québec^{6,7}.

Le fait de recourir à des équipements de protection peut diminuer le nombre de blessures sévères, voire mortelles. Il a d'ailleurs été démontré qu'au moment d'une chute, un casque protecteur absorbe le choc que la tête aurait subi autrement⁸. En effet, la puissance de l'impact se répartit sur toute la surface du casque plutôt que de frapper la tête⁹. Le port du casque a donc un effet protecteur significatif, dans les sports sur roues tels que la bicyclette¹⁰ et le patin à roues alignées¹¹, ainsi que dans les sports de glisse tels que le ski alpin et la planche à neige^{12,13,14}.

1. Les auteurs tiennent à remercier Ghyslaine Neill (ISQ) pour ses précieux commentaires et Valeriu Dumitru (ISQ) pour son soutien à l'analyse des données.
2. INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2011), *Rapport de 2011 du Registre national des traumatismes: hospitalisations pour blessures graves au Canada (données 2008-2009)*, Ottawa, 116 p.
3. M. GAGNÉ (2006), *La mortalité par traumatismes non intentionnels chez les jeunes québécois de moins de 20 ans: une comparaison internationale*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 120 p.
4. D. HAMEL, et B. TREMBLAY (2012), *Étude des blessures subies au cours de la pratique d'activités récréatives et sportives au Québec en 2009-2010*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 133 p.
5. INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2006), *Traumatismes crâniens au Canada: Une décennie de changements (1994-1995 à 2003-2004)*, Ottawa, 35 p.
6. INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2011), *Fichier minimal du Registre national des traumatismes*.
7. Il est à noter toutefois que les personnes décédées sur les lieux de l'accident ou traitées ailleurs qu'à l'hôpital sont exclues de ces statistiques.
8. D. C. THOMPSON, F. RIVARA et R. THOMPSON (1999), "Helmets for preventing head and facial injuries in bicyclists", *Cochrane Database of Systematic Reviews*, vol. 4, n° CD001855, 31 p. DOI: 10.1002/14651858.CD001855.
9. M. MONTÉGIANI (2006), *Enquête 2006 sur le port du casque de sécurité*, Québec, Société de l'assurance automobile du Québec, 35 p.
10. D. C. THOMPSON, F. RIVARA et R. THOMPSON, *op. cit.*
11. M. MONTÉGIANI, *op. cit.*
12. A. J. MACNAB, T. SMITH, F. A. GAGNON et M. MACNAB (2002), "Effect of helmet wear on the incidence of head/face and cervical spine injuries in young skiers and snowboarders", *Injury Prevention*, vol. 8, n° 4, p. 324-327.
13. M. D. CUSIMANO, et J. KWOK (2010), "The effectiveness of helmet wear in skiers and snowboarders: a systematic review", *British Journal of Sports Medicine*, vol. 44, n° 11, p. 781-786.
14. B. E. HAGEL, I. B. PLESS, C. GOULET, R. W. PLATT et Y. ROBITAILLE (2005), "Effectiveness of helmets in skiers and snowboarders: case-control and case-crossover study", *The British Medical Journal*, vol. 330, n° 7486, p. 281.

Mesurer le taux de port d'équipement protecteur lors de la pratique d'activités sportives et récréatives permet de soutenir et de mieux orienter les activités de surveillance, de promotion et de prévention liées à une pratique sécuritaire. L'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC)

de Statistique Canada, qui fournit des données représentatives de la population âgée de 12 ans et plus, a documenté pour la première fois en 2009-2010 le port d'équipements de protection, dont le casque, lors de certaines activités de loisir et de sport¹⁵ (pour plus de détails sur l'ESCC, voir l'encadré *À propos de*

l'enquête à la page 8). Ce bulletin présente les résultats concernant le taux de port du casque protecteur au Québec lors de la pratique de la bicyclette, du patin à roues alignées, du ski alpin et de la planche à neige, selon quelques caractéristiques sociodémographiques des utilisateurs.

MÉTHODOLOGIE

Le taux de port du casque est défini ici par la fréquence d'utilisation de cet équipement de protection lors de la pratique de la bicyclette, du patin à roues alignées, du ski alpin et de la planche à neige chez les personnes ayant participé à ces activités au cours d'une période de 12 mois. Le portrait des utilisateurs du casque protecteur est dressé en fonction du sexe, de l'âge, du niveau de revenu du ménage, du niveau de scolarité pour les personnes de 25 ans et plus et de la région sociosanitaire de résidence (voir l'encadré à la page 7 pour la définition des indicateurs).

Un test du khi-deux¹⁶ (test d'indépendance) avec ajustement de Satterthwaite a été utilisé au niveau global pour chacune des variables de croisement afin de vérifier l'association entre la variable d'analyse et les différentes variables de croisement. En présence d'écarts significatifs au seuil de 5 % et lorsque la variable de croisement comptait plus de deux catégories, des tests d'égalité de proportions ont été menés, afin de déterminer les différences entre ces dernières. Par ailleurs, le coefficient de variation (CV) a été calculé pour mesurer la dispersion relative des valeurs en rapportant l'écart-type à la moyenne. Les estimations auxquelles un CV inférieur à 15 % est associé sont jugées précises. À moins d'avis contraire, seuls les résultats statistiquement significatifs sont commentés dans l'analyse ci-dessous. De plus, afin d'alléger le texte, seuls les écarts les plus importants sont mentionnés.

PORT DU CASQUE PROTECTEUR AU QUÉBEC

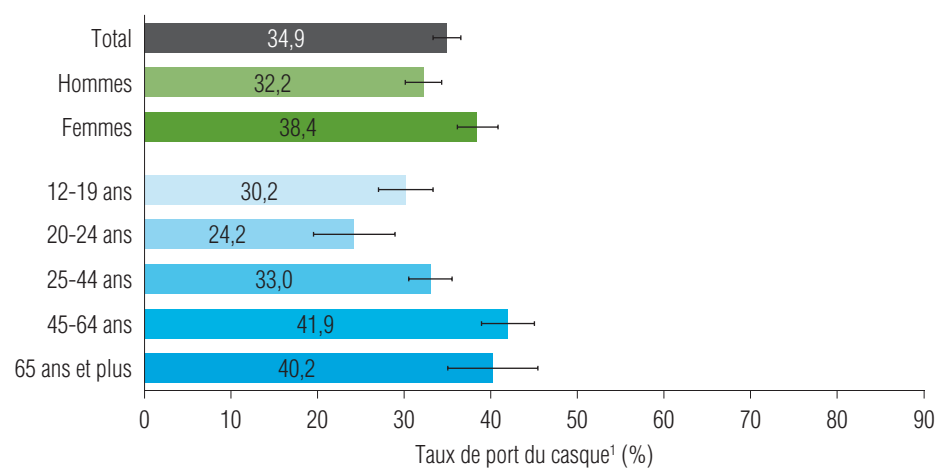
En 2009-2010, le taux de port du casque chez les 12 ans et plus était de 35 % chez les cyclistes, de 25 % chez les patineurs, de 46 % chez les skieurs et de 57 % chez les planchistes

Selon le sexe et l'âge

Au Québec, parmi les personnes âgées de 12 ans et plus ayant fait de la bicyclette au cours d'une période de 12 mois, 35 % déclarent porter un casque protecteur « la plupart du temps » ou « toujours » (figure 1), ce qui représente approximativement 1 165 200 cyclistes. Les résultats montrent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes, en proportion, à porter un casque protecteur¹⁷ pour faire de la bicyclette (38 % contre 32 %). Le port du casque chez les

Figure 1

Taux de port du casque lors de la pratique de la bicyclette selon le sexe et l'âge, population âgée de 12 ans et plus ayant fait de la bicyclette au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010



— Bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance (à 95 %) qui définissent la précision des estimations obtenues.

1. La plupart du temps ou toujours.

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, 2009-2010 (ESCC), fichier de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

15. STATISTIQUE CANADA (2010), « Utilisation de l'équipement protecteur (UPE) », dans *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC). Questionnaire de 2009*, Ottawa, p. 108-113.

16. Le test global du khi-deux correspond à un test d'indépendance entre la variable d'analyse, le port du casque, et une variable de croisement, par exemple le sexe. Les valeurs de ces tests permettent de justifier les variations significatives observées, sur le plan statistique, entre les diverses catégories d'une variable de croisement.

17. La plupart du temps ou toujours.

cyclistes est également associé à l'âge : le taux passe de 24 % chez les 20 à 24 ans à 42 % chez les 45 à 64 ans.

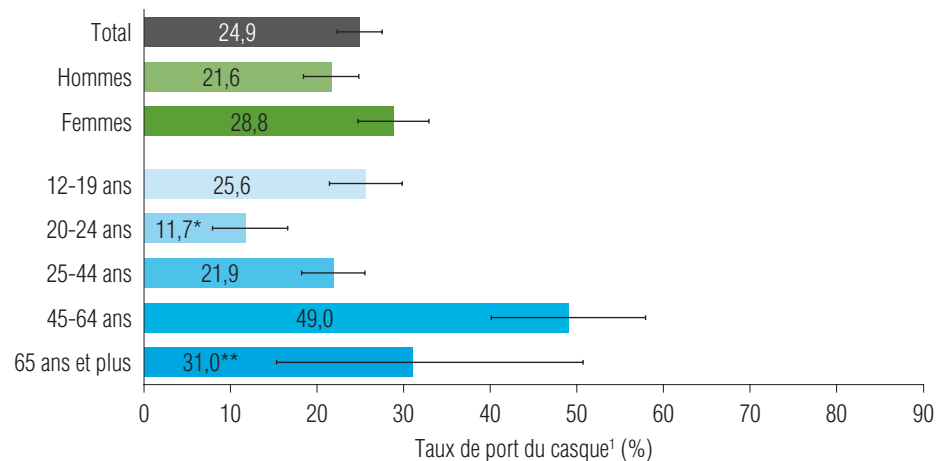
En ce qui concerne le patin à roues alignées, le taux global de port du casque s'élève à 25 % (figure 2), ce qui représente près de 251 300 patineurs. Tout comme pour la bicyclette, ce sont les femmes qui affichent le taux le plus élevé (29 % comparativement à 22 % chez les hommes). De même, les jeunes de 20-24 ans montrent le taux le plus bas (12 %) et le taux de port du casque augmente entre 20 et 64 ans.

Quant aux sports de glisse en hiver, le taux de port du casque s'élève à 46 % pour le ski alpin (figure 3) et à 57 % pour la planche à neige (figure 4), soit 414 000 skieurs et 285 200 planchistes. Aucune différence significative n'est toutefois observée selon le sexe lorsqu'il est question de la pratique de ces deux activités. Quant à l'association entre l'âge et l'usage du casque, elle est moins homogène que pour les sports sur roues. Lors de la pratique du ski alpin, le taux de port du casque est statistiquement plus élevé chez les personnes âgées de 12 à 19 ans (68 %) que chez celles des autres groupes d'âge, à l'exception des personnes de 65 ans et plus (figure 3). Pour ce qui est de la planche à neige, le taux de port du casque est également plus élevé chez les 12 à 19 ans (74 %) que chez leurs aînés, sauf les personnes âgées de 45 à 64 ans (figure 4).

Ces résultats montrent, de façon générale, que le port du casque semble plus populaire lors de la pratique des sports de glisse que lors de celle des sports sur roues. De plus, cette tendance est davantage observée chez les jeunes adeptes de ces sports et loisirs, soit ceux âgés de 12 à 19 ans.

Figure 2

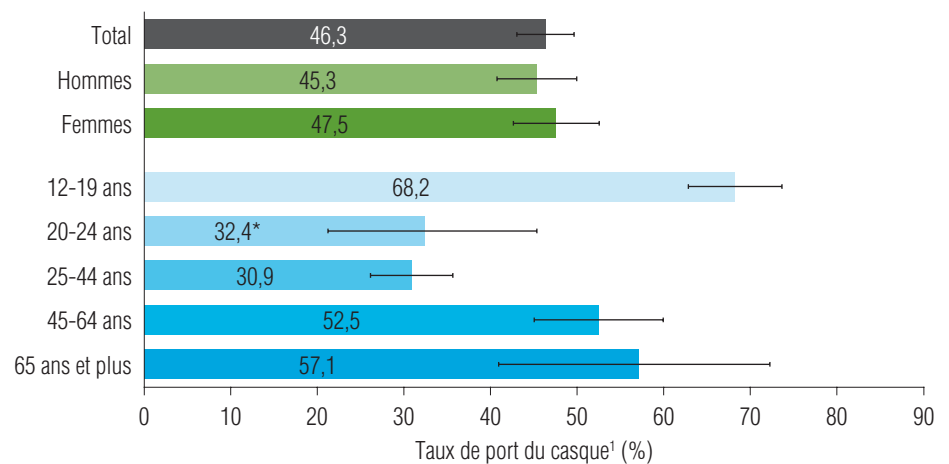
Taux de port du casque lors de la pratique du patin à roues alignées selon le sexe et l'âge, population âgée de 12 ans et plus ayant fait du patin à roues alignées au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010



* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.
 ** Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
 — Bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance (à 95 %) qui définissent la précision des estimations obtenues.
 1. La plupart du temps ou toujours.
 Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2009-2010 (ESCC)*, fichier de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 3

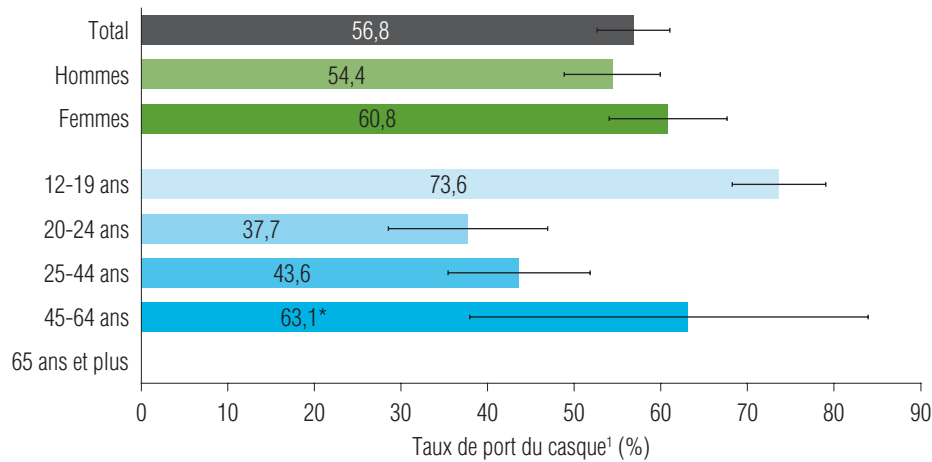
Taux de port du casque lors de la pratique du ski alpin selon le sexe et l'âge, population âgée de 12 ans et plus ayant fait du ski alpin au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010



* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.
 — Bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance (à 95 %) qui définissent la précision des estimations obtenues.
 1. La plupart du temps ou toujours.
 Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2009-2010 (ESCC)*, fichier de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 4

Taux de port du casque lors de la pratique de la planche à neige selon le sexe et l'âge, population âgée de 12 ans et plus ayant fait de la planche à neige au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010



* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.
 — Bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance (à 95 %) qui définissent la précision des estimations obtenues.
 1. La plupart du temps ou toujours.
 Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2009-2010 (ESCC)*, fichier de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Selon le niveau de revenu du ménage

Les résultats présentés au tableau 1 révèlent un lien entre le port du casque et le niveau de revenu du ménage chez les cyclistes, les patineurs et les skieurs. Ainsi, le taux est plus élevé chez les cyclistes dont le revenu se situe dans le quintile supérieur (46%), alors qu'il est le plus faible chez ceux dont le revenu se classe dans le quintile le plus bas (24%). Quant aux patineurs, seuls ceux dont le revenu se situe dans le quintile le plus élevé se démarquent des autres (33%). Pour ce qui est des skieurs, ceux dont le revenu se classe dans le deuxième quintile se distinguent des autres en présentant la plus faible proportion d'utilisateurs du casque protecteur (31%). Chez les planchistes, aucune différence n'est observée entre les quintiles de revenu.

Tableau 1

Taux de port du casque selon l'activité sportive ou de loisir et selon le niveau de revenu du ménage, population âgée de 12 ans et plus ayant fait l'activité au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010

	Taux de port du casque ^{1,2}			
	Bicyclette	Patin à roues alignées	Ski alpin	Planche à neige
	%			
Niveau de revenu du ménage				
Quintile 1 – le plus faible	23,9 ^{a,b}	23,2 ^{*a}	50,1 ^a	49,5
Quintile 2	31,3 ^a	17,8 ^{*b}	30,7 ^{a,b,c}	53,4
Quintile 3	31,4 ^b	24,1 ^c	48,3 ^b	58,1
Quintile 4	37,0 ^{a,b}	23,2 ^d	42,8 ^{c,d}	58,6
Quintile 5 – le plus élevé	46,0 ^{a,b}	33,1 ^{a,b,c,d}	53,1 ^{c,d}	60,9
Ensemble du Québec	34,9	24,9	46,3	56,8
Population estimée	1 165 200	251 300	414 000	285 200

* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.
 a, b, c ou d : Pour une activité donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05 (ex. : le taux de port du casque lors de la pratique de la bicyclette est significativement plus bas chez les individus vivant dans un ménage dont le revenu se situe dans le quintile le plus faible que chez ceux vivant dans un ménage dont le revenu se classe dans le quintile 2 parce que ces deux proportions sont associées à l'exposant a).
 1. La plupart du temps ou toujours.
 2. Une personne peut avoir pratiqué plus d'une activité.
 Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009-2010 (ESCC)*, fichier de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les diplômés universitaires sont plus nombreux en proportion à porter un casque lors de la pratique de la bicyclette, du patin à roues alignées et du ski alpin

Lorsqu'on étudie la question selon le niveau de scolarité chez les personnes de 25 ans et plus (tableau 2), on constate que le taux de port du casque¹⁸ lors de la pratique de la bicyclette augmente avec le niveau de scolarité pour culminer à 52 % chez les diplômés universitaires. Chez les patineurs, seule la catégorie des diplômés universitaires se distingue des autres niveaux de scolarité atteints en affichant un taux de 42 %. Le même scénario est observé chez les skieurs : le taux de port du casque est plus élevé chez les diplômés universitaires (48 %) que chez les personnes ne détenant pas un tel diplôme. Enfin, chez les planchistes, le test global effectué ne permet pas de conclure qu'il y a des différences significatives selon le niveau de scolarité.

Des différences régionales sont observées quant à l'usage du casque lors de la pratique de la bicyclette et du ski alpin, mais pas de la planche à neige

Le tableau 3 présente le taux de port du casque protecteur chez les personnes âgées de 12 ans et plus lors de la pratique de la bicyclette, du ski alpin et de la planche à neige selon la région socio-sanitaire de résidence. Mentionnons que les données relatives au patin à roues alignées ne sont pas présentées en raison de leur imprécision à cette échelle¹⁹.

Des variations sont constatées chez les cyclistes entre les différentes régions sociosanitaires et le reste du Québec²⁰. En effet, quatre régions affichent un taux plus élevé que celui que l'on retrouve dans le reste de la province, soit l'Outaouais (51 %), la Capitale-Nationale (47 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (43 %) et Montréal (41 %). À l'inverse, le port du casque est moins répandu dans les

Tableau 2

Taux du port du casque selon l'activité sportive ou de loisir et selon le plus haut niveau de scolarité atteint, population âgée de 25 ans et plus ayant fait l'activité au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010

	Taux du port du casque ^{1,2}			
	Bicyclette	Patin à roues alignées	Ski alpin	Planche à neige
	%			
Niveau de scolarité				
Diplôme d'études secondaires ou moins	24,8 ^a	19,0 ^a	32,1 ^a	39,4 [*]
Diplôme d'études collégiales	31,9 ^a	22,1 ^b	35,9 ^b	43,9 [*]
Diplôme universitaire	52,2 ^a	42,0 ^{a,b}	48,1 ^{a,b}	52,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

a, b, c ou d: Pour une activité donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05 (le taux de port du casque lors de la pratique du patin à roues alignées est significativement plus élevé chez les individus détenant un diplôme universitaire que chez ceux possédant un diplôme d'études secondaires ou moins parce que ces deux proportions sont associées à l'exposant a).

1. La plupart du temps ou toujours.

2. Une personne peut avoir pratiqué plus d'une activité.

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009-2010* (ESCC), fichier de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 3

Taux de port du casque selon l'activité sportive ou de loisir et selon la région sociosanitaire de résidence, population âgée de 12 ans et plus ayant fait l'activité au cours d'une période de 12 mois, Québec, 2009-2010

	Taux de port du casque ^{1,2}		
	Bicyclette	Ski alpin	Planche à neige
	%		
Bas-Saint-Laurent	28,4	43,6	40,9 [*]
Saguenay-Lac-Saint-Jean	39,6	60,8	73,4
Capitale-Nationale	47,3 ↑	54,1	53,5
Mauricie et Centre-du-Québec	22,6 ↓	34,0 *	54,9
Estrie	34,7	58,5	55,2
Montréal	40,7 ↑	42,9	62,1
Outaouais	50,6 ↑	57,4 ↑	59,1
Abitibi-Témiscamingue	26,5 ↓	35,5 *	60,9 [*]
Côte-Nord	22,5 ↓	39,9 *	56,6 [*]
Nord-du-Québec	19,3 ↓	37,4 *	42,0 [*]
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	43,3 ↑	37,9 *	65,6
Chaudière-Appalaches	26,6 ↓	30,6 * ↓	50,5 [*]
Laval	36,3	41,3	48,8 [*]
Lanaudière	26,5 ↓	48,3	59,8 [*]
Laurentides	33,7	52,2	55,1
Montérégie	30,0 ↓	45,3	53,2
Ensemble du Québec	34,9	46,3	56,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

↑ ou ↓: La proportion estimée est significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste du Québec au seuil de 0,05.

1. La plupart du temps ou toujours.

2. Une personne peut avoir pratiqué plus d'une activité.

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009-2010* (ESCC), fichier de partage. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

18. La plupart du temps ou toujours.

19. Le manque de puissance statistique dû à un faible nombre de participants à cette activité au niveau régional empêche la divulgation des résultats.

20. Dans les cas où le test global était significatif lors du croisement avec la région sociosanitaire de résidence, nous avons effectué des tests d'égalité de proportions entre chacune des régions et son complément provincial, soit le reste du Québec.

régions du Nord-du-Québec (19 %), de la Côte-Nord (23 %), de la Mauricie et du Centre-du-Québec (23 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (27 %), de Lanaudière (27 %), de Chaudière-Appalaches (27 %) et de la Montérégie (30 %) que dans le reste de la province.

Quant à la pratique du ski alpin, seulement deux régions se distinguent du reste du Québec. Comparativement au reste de la province, la région de l'Outaouais présente une proportion supérieure (57 %) de skieurs portant un casque, et la région de Chaudière-Appalaches, une proportion inférieure (31 %). Enfin, pour les planchistes, le test global ne permet pas, une fois de plus, de déclarer qu'il y a des différences significatives.

EN GUISE DE CONCLUSION

La thématique de l'utilisation d'équipements de protection lors de la pratique d'activités sportives et récréatives a été introduite dans l'ESCC en 2009-2010, rendant possible, pour la première fois avec cette enquête, l'étude du port du casque protecteur à l'échelle provinciale et régionale. Un portrait plus complet peut être dressé au moyen des caractéristiques des individus telles que le sexe, l'âge, le niveau de revenu du ménage et le niveau de scolarité.

L'étude montre d'abord qu'en 2009-2010, le taux de port du casque²¹ protecteur est de 35 % lors de la pratique de la bicyclette, et de 25 % chez les individus

pratiquant le patin à roues alignées. Dans un cas comme dans l'autre, la plus faible proportion est enregistrée chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans (respectivement 24 % et 12 %). De plus, en ce qui a trait à ces activités, les femmes sont plus susceptibles de porter un casque protecteur que les hommes²².

Le comportement préventif des Québécois et Québécoises pratiquant des sports de glisse en hiver semble différent de celui adopté lors de la pratique de sports sur roues. Le taux de port du casque protecteur est de 46 % pour le ski alpin et de 57 % pour la planche à neige, et les 12 à 19 ans affichent les taux les plus élevés. L'obligation, instaurée en février 2007, de porter un casque de protection dans les parcs à neige de toutes les stations de ski du Québec²³ a probablement eu un effet sur ces taux. Rappelons que les taux varient aussi selon la région sociosanitaire de résidence, qu'il s'agisse de la pratique de la bicyclette ou du ski alpin.

Bien que le port du casque protecteur soit reconnu comme une mesure efficace de prévention des traumatismes et que des efforts soient consacrés à sa promotion par les autorités de santé publique et de sécurité publique, il semble relativement peu répandu chez les adeptes de la bicyclette et du patin à roues alignées. Il faut dire que, contrairement à d'autres provinces canadiennes et pays, le Québec n'a pas encore de législation obligeant le port du casque protecteur à bicyclette²⁴.

L'importance accordée à la mesure du port du casque protecteur par le biais d'une enquête populationnelle comme l'ESCC est confirmée par l'inclusion de celle-ci dans le cycle 2013-2014 de cette enquête. Les informations présentées ici ne sont qu'un aperçu du potentiel d'analyse de ces données. D'autres analyses pourraient être faites, par exemple étudier le taux de port du casque en fonction de l'exposition au risque en examinant la fréquence de la pratique de l'activité chez les individus (une autre mesure collectée par l'ESCC). De plus, les données touchant le domaine de la santé, notamment certains comportements ou habitudes de vie pouvant affecter la santé, pourraient être mises à contribution pour identifier et mieux comprendre les facteurs associés au port du casque protecteur. Enfin, les données du cycle 2013-2014 de l'ESCC permettront de voir si l'adoption de comportements préventifs dans la pratique des sports sur roues et des sports de glisse montre une amélioration depuis 2009-2010. Ces connaissances pourraient contribuer à soutenir l'élaboration et l'évaluation des diverses stratégies mises en place au Québec afin de promouvoir l'utilisation d'équipements de protection lors de la pratique de ces activités.

21. La plupart du temps ou toujours.

22. J. FLORES, M. BORDELEAU, M. LAVOIE et D. DU MAYS (2011), *Utilisation d'un équipement de protection pour la pratique de la bicyclette, du patin à roues alignées et de la planche à roulettes au Québec : données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2009-2010 de Statistique Canada*, Affiche présentée dans le cadre des Journées annuelles de santé publique.

23. C. GOULET, B. HAGEL, D. HAMEL et G. LÉGARÉ (2005), *Étude comparative de la sévérité des blessures subies par les skieurs alpins et les surfeurs des neiges dans les parcs à neige et les autres pistes des stations du Québec de 1999 à 2004*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Institut national de santé publique du Québec et Alberta Centre for Injury Control and Research, 21 p.

24. PARACHUTE - PRÉVENIR LES BLESSURES. SAUVEZ DES VIES (2014), *Règlementation sur le port du casque de cycliste. Canada. Lois provinciales Canadiennes sur le port du casque de cycliste*, [sic] [En ligne]. [http://www.parachutecanada.org/telechargez/politique/ReglementationSurlePortduCasques_Mars2014.pdf] (consulté le 26 août 2014).

INDICATEURS UTILISÉS

Taux de port du casque

Proportion de personnes qui ont déclaré porter un casque « toujours » ou « la plupart du temps » (catégories regroupées) lors de la pratique de l'activité (bicyclette, patin à roues alignées, ski alpin ou planche à neige) parmi celles qui ont fait l'activité au cours d'une période de 12 mois. Cet indicateur est basé sur la question suivante :

- 1 - Lorsque vous faites [nom de l'activité], à quelle fréquence portez-vous un casque ?
Toujours, la plupart du temps, rarement ou jamais

Avoir fait de la bicyclette au cours d'une période de 12 mois

Indicateur qui inclut les personnes ayant répondu oui à au moins une des trois questions suivantes :

- 1 - Au cours des trois derniers mois, avez-vous fait de la bicyclette ?
- 2 - Au cours des trois derniers mois, avez-vous fait de la bicyclette pour vous rendre au travail ou à l'école et pour en revenir ?
- 3 - Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait de la bicyclette ?

Avoir fait du patin à roues alignées au cours d'une période de 12 mois

Indicateur qui inclut les personnes ayant répondu oui à au moins une des deux questions suivantes :

- 1 - Au cours des trois derniers mois, avez-vous fait du patin à roues alignées ?
- 2 - Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait du patin à roues alignées ?

Avoir fait du ski alpin au cours d'une période de 12 mois

Indicateur qui inclut les personnes ayant répondu oui à au moins une des deux questions suivantes :

- 1 - Au cours des trois derniers mois, avez-vous fait du ski alpin ?
- 2 - Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait du ski alpin ?

Avoir fait de la planche à neige au cours d'une période de 12 mois

Indicateur qui inclut les personnes ayant répondu oui à au moins une des deux questions suivantes :

- 1 - Au cours des trois derniers mois, avez-vous fait de la planche à neige ?
- 2 - Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait de la planche à neige ?

Niveau de revenu du ménage

Indicateur de la distribution du revenu du ménage (provenant de toutes sources et classé en fonction des seuils de faible revenu de Statistique Canada) en cinq groupes de taille égale (quintiles), par ordre croissant de revenu, par province. La mesure est construite à partir du ratio ajusté du revenu total du ménage au seuil de faible revenu correspondant aux tailles du ménage et de la communauté, fournissant ainsi une comparaison proportionnelle du revenu d'un ménage à l'ensemble des revenus des ménages répondants de la province. Cet indicateur est basé sur la question suivante :

- 1 - Au meilleur de votre connaissance, à combien estimez-vous le revenu total du ménage incluant tous les membres du ménage, provenant de toutes les sources, avant impôts et autres déductions, au cours des 12 derniers mois ?

Niveau de scolarité

Indicateur du plus haut niveau de scolarité atteint sur le plan individuel. L'indice compte trois catégories : diplôme d'études secondaires ou études inférieures (2^e secondaire ou moins, 3^e ou 4^e secondaire, 5^e secondaire, diplôme d'études secondaires, études postsecondaires, diplôme d'études postsecondaires), diplôme d'études collégiales (diplôme ou certificat d'une école de métiers ou à la suite d'une période d'apprentissage, diplôme ou certificat d'un collège communautaire, d'un cégep, d'une école de sciences infirmières ou autre) et diplôme universitaire (certificat universitaire inférieur au baccalauréat, baccalauréat, diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat). Cet indicateur est basé sur les questions suivantes :

- 1 - Avez-vous obtenu un diplôme d'études secondaires ?
Oui ou Non
- 2 - Quel est le plus haut certificat ou diplôme que vous avez obtenu ?
Catégories énumérées ci-dessus

À propos de l'enquête

L'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC) est une série d'enquêtes générales et thématiques réalisées par Statistique Canada dans les provinces et territoires. Six enquêtes générales ont déjà eu lieu, à savoir en 2000-2001, 2003, 2005, 2007-2008, 2009-2010 et 2011-2012. Elles fournissent des données représentatives des régions sociosanitaires sur l'état de santé, ses déterminants et l'utilisation des services de santé. Pour chacun des cycles, environ 132 000 personnes (près de 25 000 au Québec) participent à une entrevue assistée par ordinateur, en personne ou au téléphone, d'environ 45 minutes. Un répondant de 12 ans et plus est sélectionné au hasard dans chaque ménage. La population visée est celle des ménages privés et couvre 98 % de la population canadienne; elle ne comprend donc pas les résidents des réserves indiennes, des bases des Forces canadiennes, des établissements et de certaines régions éloignées.

Pour en savoir plus sur l'ESCC, veuillez consulter le site Web suivant: www.statcan.ca/menu-fr.htm

Pour accéder aux fichiers de microdonnées des enquêtes (fichiers de partage pour le Québec), vous pouvez vous adresser au Centre d'accès aux données de recherche de l'ISQ (CADRISQ) à l'aide de son site Web (http://www.stat.gouv.qc.ca/sad/acces_microdonnees.htm) ou par téléphone (514 343-2299).

Ont collaboré à la réalisation :

Kate Dupont, vérification des chiffres
Nicole Descroisselles, révision linguistique
Gabrielle Tardif, mise en page

Pour plus de renseignements :

Katrina Joubert
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, 5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 873-4749 (poste 6129)
Télocopieur : 514 864-9919
Courriel : contactsante@stat.gouv.qc.ca

La version PDF de ce bulletin est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2014

ISSN 1911-5520 (version imprimée)
ISSN 1911-5539 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2006

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm